

N.R. : CCAS/MRC/

PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 3 OCTOBRE 2013 A 16 H
Le compte-rendu succinct a été affiché le 8 Octobre 2013
et publié sur le site internet

Date de la convocation : 26 Septembre 2013

Nombre d'administrateurs en exercice : 16

Présent(es) : 3 Votants : 3

L'an deux mille treize le trois octobre à 16:00.

Le conseil d'administration, étant assemblé en session ordinaire, Salle de réunions du conseil municipal de la Ville de Pont de Claix, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Hervé HAVRE-MASSIT, Maire-Adjoint aux solidarités, Vice-Président du CCAS.

Présents :

M. HAVRE-MASSIT, Mme CHEMERY, Mme LANDE

Excusé(es) ayant donné pouvoir : Néant

Absent(es) ou excusé(es) :

M. FERRARI, M. HISSETTE, Mme GRILLET, Mme ROY, Mme BRACHET, Mme ANSELME, Mme CEREZA, Mme DEBARD, Mme MILLET, Mme VALETTE, M. HIERLE, Mme JULLIARD, Mme GIORNI, Mme COSTA

Secrétaire de séance : Madame Yveline DENAT est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Administration : Administration Générale - Questure CCAS
Réf. : MRC

OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance est ouverte à 16 h 00 sous la Présidence de M. Hervé HAVRE-MASSIT, Vice-Président qui présente les excuses de Monsieur le Président du CCAS et d'autres membres absents.

Cette séance fait suite à celle qui n'a pu se dérouler Jeudi 25 Septembre dernier, le quorum n'ayant pu être atteint. Le Vice-Président fait procéder à l'appel par la Questure.
Le quorum n'est pas atteint, mais conformément à la réglementation, la séance peut débuter.

ORDRE DU JOUR

1. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

RAPPORTEUR			Vote de la délibération
M. HAVRE-MASSIT	1	Adhésion du CCAS à l'UDCCAS	A l'unanimité 3 voix pour
M. HAVRE-MASSIT	2	Suppressions et créations de postes au CCAS	A l'unanimité 3 voix pour
M. HAVRE-MASSIT	3	Attribution d'une aide aux résidents Pontois de l'EHPAD Irène Joliot Curie - Annule et remplace la délibération n°9 du 21 Mars 2013	A l'unanimité 3 voix pour
		Questions et informations diverses	

ORDRE DU JOUR
Délibérations

FINANCES

Rapporteur : M. HAVRE-MASSIT – Vice-Président du CCAS

DELIBERATION N° 1 : ADHÉSION DU CCAS À L'UDCCAS

Monsieur le vice-président rappelle la délibération n° 3-2012 du conseil d'administration du 29 mars 2012 par laquelle il a été décidé d'adhérer à l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale de l'Isère et indique que compte-tenu de l'intérêt des actions développées dans les domaines de l'action sociale, il propose de reconduire cette adhésion pour les années 2013 – 2014.

Une cotisation annuelle sera versée à cette association et établie comme suit : 0,05 centimes d'euros par habitant.

Le Conseil d' Administration,

Après avoir entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré,

Décide d'accepter l'adhésion du CCAS à l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale pour les années 2013, 2014 et de régler chaque année la cotisation annuelle établie à 0,05 centimes d'euros par habitant.

Observations :

La Directrice du CCAS informe les administrateurs présents que la Journée Départementale de l'UDCCAS se déroulera cette année à Pont-de-Claix.

Celle-ci aura lieu le 14 novembre prochain au Foyer Municipal de la Ville.

A cette occasion, tous les administrateurs sont invités à y participer.

Délibération adoptée :

- à l'unanimité : 3 voix pour

Pour :

M. HAVRE-MASSIT, Mme CHEMERY, Mme LANDE

N'a pas pris part au vote : néant

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : M. HAVRE-MASSIT – Vice-Président du CCAS

DELIBERATION N° 2 : SUPPRESSIONS ET CRÉATIONS DE POSTES AU CCAS

Monsieur le Vice-Président expose qu'il est nécessaire pour le bon fonctionnement du service public, compte tenu de l'évolution des besoins du CCAS, de procéder après avis du Comité technique paritaire en date du 19 septembre 2013, à la suppression et à la création des postes suivants :

Suppressions	N° du poste	Créations	Commentaire
Un poste à 21,62% de la filière médico sociale, cadre d'emploi des médecins au CPEF	42-13	Un poste à 25,69% de la filière médico sociale, cadre d'emploi des médecins au CPEF	Augmentation de la quotité d'un médecin
	À numéroter (14-13)	Un poste de la filière technique ou animation, catégorie B, cadre d'emploi des techniciens ou animateurs au sein des centres sociaux	Poste jardins familiaux et missions annexes

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu cet exposé,

DECIDE de la suppression et création des postes ci-dessus

DIT que les crédits sont imputés au budget, comptes 64 111 et suivants.

Observations :

La Directrice du CCAS donnent aux administrateurs du CCAS les précisions suivantes concernant ces deux postes :

Poste n° 42-13 : cette modification de quotité est liée à l'augmentation de l'activité du CPEF.

Poste à numéroter (14-13) : transfert d'un agent des espaces verts – développement durable sur le poste de responsable des jardins familiaux.

Délibération adoptée :

- à l'unanimité : 3 voix pour

Pour :

M. HAVRE-MASSIT, Mme CHEMERY, Mme LANDE

N'a pas pris part au vote : néant

EHPAD

Rapporteur : M. HAVRE-MASSIT – Vice-Président du CCAS

DELIBERATION N° 3 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE AUX RÉSIDENTS PONTOIS DE L'EHPAD IRÈNE JOLIOT CURIE - ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°9 DU 21 MARS 2013

Monsieur le Vice-Président indique que les frais d'hébergement restant à la charge des Pontois résidant à l'EHPAD Irène Joliot Curie impactent fortement leur reste pour vivre.

Aussi, il propose de créer une aide financière à destination des Pontois résidant à l'EHPAD Irène Joliot Curie, cette aide extra-légale venant alléger les frais d'hébergement.

Cette aide sera allouée aux résidents ne bénéficiant pas de l'aide sociale à l'hébergement versée par le Conseil Général de l'Isère.

Le montant de cette aide extra-légale correspondra à la différence entre le tarif hébergement retenu au titre de 2012 et celui retenu au titre de 2013. Cette aide prendra effet dès réception de l'arrêté du Président du Conseil Général de l'Isère fixant le tarif Hébergement et Dépendance de la Résidence Irène Joliot Curie pour 2013.

Le montant de cette aide restera valable jusqu'à la parution de l'arrêté de tarification 2014.

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

Décide d'accepter cette proposition et d'y consacrer un crédit sur le budget de l'action sociale.

Les dépenses nécessaires à la réalisation de ce projet sont inscrites à l'article 658 du budget du Centre Communal d'Action Sociale – Aides Facultatifs.

Observations :

La Directrice du CCAS précise que cette aide concerne 29 Pontois.

Une régularisation aura lieu depuis juin 2013.

Délibération adoptée :

- à l'unanimité : 3 voix pour

Pour :

M. HAVRE-MASSIT, Mme CHEMERY, Mme LANDE

N'a pas pris part au vote : néant

3- QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

Calendrier des prochaines réunions du Conseil d'Administration

Commission Municipale n°6 Solidarité Vie de la Cité :

- Jeudi 10 Octobre 2013 à 18 heures – Salle du Conseil Municipal
- Jeudi 07 (ou 14) Novembre 2013 à 18 heures – Salle du Conseil Municipal
- Mercredi 04 Décembre 2013 à 18 heures – Salle du Conseil Municipal
- Jeudi 30 Janvier 2013 à 18 heures – Salle du Conseil Municipal

Conseil d'Administration du CCAS :

- Jeudi 24 Octobre 2013 à 18 heures – Salle du Conseil Municipal
- Jeudi 05 Décembre 2013 à 18 heures – Salle du Conseil Municipal
- Jeudi 09 Janvier 2013 à 18 heures – Salle du Conseil Municipal
- Jeudi 20 Février 2013 à 18 heures – Salle du Conseil Municipal

Points divers

néant

FIN DE L'ORDRE DU JOUR

La séance est levée à 17 H 30.